

CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu du 16 Décembre 2021

Nombre de conseillers titulaires : 56 Nombre de conseillers présents : 49

Nombre de pouvoirs : 3 Nombre d'absents excusés : 4

1 - Présentation de la feuille de route du mandat 2020-2026

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de la feuille de route pour le mandat 2020-2026.

2 - Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du plan pluriannuel d'investissement pour le mandat 2020-2026.

3 - Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation présenté.

4 - Appel à Manifestation d'Intérêt - Bohardy - Lancement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de valider le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt relatif au développement d'un projet touristique et de loisirs sur le site de la maison de l'Èvre à Bohardy.

5 - Acquisition maison 7 rue Pasteur - Montrevault

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres de valider l'achat de la maison située 7 rue Pasteur à Montrevault parcelle AA168 pour un montant de 50 000 € et frais de notaire à la charge de la commune.

6 - Echange terrains - OAP du Pin - 17 rue de Bretagne - Saint Rémy en Mauges

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de valider l'échange de la parcelle communale A1063p contre les parcelles privées A1562p et A1059p à surface égale avec frais de géomètre et de notaire à la charge de la commune.

7 - Echange terrains - 18 rue St Martin - Le Fuilet

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de valider l'échange des parcelles B2186, B2188, B2189 contre la parcelle communale B2183 à surface égale avec frais de géomètre et de notaire à la charge de la commune.

8 - Cession avec la SAFER - Terrain La Galicheraie - Saint-Pierre-Montlimart

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de valider la convention pour acquisition des parcelles 313C139 et 313C141 d'une surface totale de 1 170 m² pour un montant de 132,20 € avec frais de notaire à la charge de la commune.

9 - Classement parking des Minières - La Salle et Chapelle Aubry

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de régulariser le statut de la parcelle 324A770 aux Minières à La Salle et Chapelle Aubry pour classement dans le domaine public communal.

10 - Servitude pour personnes privées - Place St Martin - Chaudron en Mauges

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de valider l'autorisation de création d'une servitude sur les parcelles 83AB439, 1051, 1056 appartenant à la commune ainsi que l'installation de boîtes aux lettres avec la totalité des frais à la charge des demandeurs.

11 - Attribution chèque KDô Mauges

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer des chèques KDô Mauges aux apprentis lauréats des concours « Un des meilleurs apprentis de France » domiciliés à Montrevault-sur-Èvre ou travaillant dans un entreprise de Montrevault-sur-Evre, dans la mesure où la personne de bénéficie pas d'une rétribution similaire par sa commune de résidence.

12 - Tarifs - Services enfance jeunesse restauration / périscolaire 2022

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres la mise en place de tarifs concernant l'accueil d'enfants porteurs de handicap sur l'accueil de loisirs, l'accueil des enfants contraints par un Projet d'Accueil Individualisé ainsi que pour l'accueil exceptionnel d'enfants sans facturation. Il est également décidé l'augmentation des tarifs existants à hauteur de 1 % à partir de la rentrée 2022.

Nouveaux tarifs:

1	MAR (ss repas) R / 4	Forfait repas (AMaR – AmsR)		
0 – 300	0,75 €	2,50 €		
301 – 600	0,86€	2,89 €		
601 – 900	0,99€	3,31 (
901 – 1200	1,25 €	4,16 €		
1201 – 1500	1,37 €	4,57 €		
1501 – 1800	1,54 €	5,13 €		
1801 – 2100	1,73 €	5,80 €		
2100 et +	1,95 €	6,51		

Enfants por	teurs de PAI
QF:0-300	1,65 €
301 – 600	1,91 €
601 – 900	2,18 €
901 – 1200	2,49 €
1201 – 1500	2,81 €
1501 – 1800	3,16 €
1801 – 2100	3,52 €
2100 et +	3,93 €

13 - Groupement de commandes - Logiciel ENT e-primo

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'autoriser la mise en place d'un groupement de commandes entre la commune et l'académie de Nantes afin de centraliser et optimiser le déploiement d'un Espace Numérique de Travail pour les écoles publiques du territoire sur la période 2022-2026.

14 - Tarifs - Service de portage de repas 2022

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de fixer le prix du repas du service « portage de repas » à 8,85 € à compter du 01/01/2022.

15 - Mise en place régime d'amendes de police pour les dépôts sauvages de déchets et d'ordures

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de mettre en place un régime d'amendes forfaitaires pouvant intervenir en complément des éventuelles poursuites et autres condamnations dont le montant pourra varier en fonction de la gravité des faits :

- * non respect des règles de collecte : personnes physiques 35 € / personnes morales : 175 €
- * dépôt en lieu public ou privé : personnes physiques 135 € / personnes morales : 675 €
- * encombrement de la voie publique : personnes physiques 135 € / personnes morales : 675 €

16 - Rapport Activités Mauges Communauté 2020

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2020 de ka Communauté d'Agglomération Mauges Communauté.

17 - M57 - Adoption du règlement budgétaire et financier

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'adopter le règlement budgétaire et financier de la commune définissant un cadre normatif et développant une pédagogie de la gestion financière et budgétaire.

18 - M57 - Fixation des règles d'amortissement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'adopter l'aménagement de la règle pour les biens de faible valeur comportant un coût unitaire inférieur à 500 € TTC et l'amortissement pour les biens de faible valeur, en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition dans le cadre de l'instruction M57.

19 - M57 - Constitution de provisions

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'appliquer le régime de droit commun en optant pour le régime de provisions semi-budgétaires dans le cadre de l'obligation de constitution de provisions dès l'apparition d'un risque avéré.

20 - M57 - Fongibilité des crédits section de fonctionnement et d'investissement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

21 - Provisions pour créances irrécouvrables - Budget 2021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'inscrire un complément de provisions de 718,57 € pour l'année 2021 au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants » du budget principal.

22 - Budget Ville - Décision Modificative n° 4

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'adopter la décision modificative n° 4 au budget général 2021 :

Décision Modificative n° 4 Budget Général								
		Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant		
Fonctionnement	dépenses		022	023	020	-20 000,00		
			012	64111	020	20 000,00		
			023	023	020	27 000,00		
		TOTAL DES DÉPENSES			27 000,00			
	Recettes		041	722	020	27 000,00		
		TOTAL DES RECETTES			27 000,00			
investissement	Dépenses		041	204411	01	30 000,00		
			041	21318	020	27 000,00		
		TOTAL DES DÉPENSES			57 000,00			
	recettes		041	2182	01	30 000,00		
			021	021	020	27 000,00		
		TOTAL DES RECETTES			57 000,00			

23 - Tableau des effectifs - Modification

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- * <u>Création d'un poste Pôle Ressources</u> :
- Création d'un poste d'agent administratif à 35/35ème à compter du 01/01/2022
- * Modification de durée hebdomadaire Hausse du temps de travail Pôle EFS :
- Hausse du temps de travail sur un poste d'adjoint d'animation de 24/35ème à 25/35ème à compter du 01/01/2022

24 - Renouvellement convention pour intervention d'un médecin au multi-accueil

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'autoriser le renouvellement de la convention avec un médecin pour consultations au sein de la structure du multi-accueil et formations auprès du personnel selon les tarifs ci-après :

* consultation de 20 min : 25 € brut

* formation du personnel : 31,50 € brut / heure

Séance levée à 22h55

Prochain Conseil Municipal: jeudi 27 janvier 2021 à 20 heures